

Réunion du 14 mars 2021

L'an **deux mil vingt**, le **dimanche 14 mars**, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 mars 2021

Présents : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIÈRE Jérôme, JAMMET Nicolas, CHIÈZE Adrien, BROUSSE Michel,

Absents : CHAMBON Mathieu

Monsieur CHIÈZE Adrien a été élu secrétaire.

2021-009 - Service de l'Eau : Compte administratif 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2020, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	41 296.93	92 133.68 56 671.00	6 909.25	102 223.98 27 907.83	48 206.18	194 357.66 84 578.83
TOTAUX	41 296.93	148 804.68	6 909.25	130 131.81	48 206.18	278 936.49
Résultats de clôture Restes à réaliser		107 507.75	50 500.00	123 222.56	50 500.00	230 730.31
TOTAUX CUMULES	41 296.93	148 804.68	57 409.25	130 131.81	98 706.18	278 936.49
RESULTATS DEFINITIFS		107 507.75		72 722.56		180 230.31

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021-010 - Service de l'Eau : Compte de Gestion 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-011 - Service de l'Eau : Affectation du résultat d'exploitation 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+ 92 133.68 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+102 223.98 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/20	
Soldes d'exécution de l'exercice	+ 20 998.58 €
Solde d'exécution cumulé	+123 222.56 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2020	
Dépenses d'investissement	50 500.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	- 50 500,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+123 222.56 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 50 500,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	+ 15 374.07 €
Résultat antérieur	+ 92 133.68 €
Total à affecter	+107 507.75 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	20 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	87 507.75€
Total	+107 507.75 €

2021-012 - Service de l'Assainissement : Compte administratif 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2020, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés	2 236.36			23 375.63	2 236.36	23 375.63
Opérations de l'exercice	13 440.16	14 317.94	6 122.91	6 779.32	19 563.07	21 097.26
TOTAUX	15 676.52	14 317.94	6 122.91	30 154.95	21 799.43	44 472.89
Résultats de clôture	1 358.58			24 032.04		22 673.46
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 676.52	14 317.94	6 122.91	30 154.95	21 799.43	44 472.89
RESULTATS DEFINITIFS	1 358.58			24 032.04		22 673.46

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021-013 - Service Assainissement : Compte de Gestion 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-014 - Service de l'Assainissement : Affectation du résultat d'exploitation 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE		
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)		- 2 236.36 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)		+ 23 375.63 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/20		
Soldes d'exécution de l'exercice		+ 656.41 €
Solde d'exécution cumulé		+ 24 032.04 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2020		
Dépenses d'investissement		0.00 €
Recettes d'investissement		0.00 €
	Solde ...	0.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/20		
Rappel du solde d'exécution cumulé		+ 24 032.04 €
Rappel du solde des restes à réaliser		0.00 €
	Besoin de financement total ...	0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		+ 877.78 €
Résultat antérieur		- 2 236.36 €
	Total à affecter	- 1 358.58 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	- 1 358.58 €
Total	- 1 358.58 €

2021-015 - Budget principal : Compte administratif 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel REVEILLER, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2020, dressé par Monsieur ROUANNE Hervé, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent	Dép. ou déficit	Rec. ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	355 279.76	365 354.02 512 075.96	21 393.00	831 507.48 254 382.15	376 672.76	1 196 861.50 766 458.11
TOTAUX	355 279.76	877 429.98	21 393.00	1085 889.63	376 672.76	1 963 319.61

Résultats de clôture Restes à réaliser		522 150.22	380 000.00	1064 496.63	380 000.00	1 586 646.85
TOTAUX CUMULES	355 279.76	877 429.98	401 393.00	1085 889.63	756 672.76	1 963 319.61
RESULTATS DEFINITIFS		522 150.22		684 496.63		1 206 646.85

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021-016 - Budget principal : Compte de Gestion 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-017 - Budget principal : Affectation du résultat d'exploitation 2020

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement reporté (report à nouveau)	+365 354.02 €
Résultat d'investissement reporté (report à nouveau)	+831 507.48 €
SOLDE D'EXECUTION DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/20	
Soldes d'exécution de l'exercice	232 989.15 €
Solde d'exécution cumulé	1064 496.63 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2020	
Dépenses d'investissement	380 000.00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde ...	-380 000,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/20	
Rappel du solde d'exécution cumulé	1064 496.63 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 380 000,00 €
Besoin de financement total ...	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	+156 796.20 €
Résultat antérieur	+365 354.02 €
Total à affecter	522 150.22 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	0,00 €
Affectation complémentaire «en réserves» (crédit du compte 1068 du Budget primitif de l'exercice en cours)	200 000,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget primitif de l'exercice en cours : ligne 002 (report à nouveau créditeur)	322 150.22 €
Total	522 150.22 €

2021-018 - Travaux au logement du multiple rural : avenant 1 au lot 6

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux de rénovation du logement du multiple rural, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties et nécessitent l'établissement d'un avenant pour des montants supérieurs à 5 %, tels que résumés ci-dessous :

Lot 6 : Plomberie Sanitaire Chauffage VMC + 4 256.24 € HT
 Montant des travaux supplémentaires + 4 256.24 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** la réalisation des modifications et des travaux supplémentaires ci-dessus,
- **autorise le Maire** à signer l'avenant correspondant, et à engager les dépenses correspondantes,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2021 Programme 39.

2021-019 - FDEE 19 – Participations fiscalisées

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Par courrier du 17 février dernier, Madame la Préfète a informé les communes des montants et des conditions de recouvrement des contributions fiscalisées que les Syndicats de communes envisagent de mettre en recouvrement en 2021.

La quote-part de Gouilles au profit de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 768.99 €.

En application de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par le ou les syndicats concerné(s) (participation fiscalisée).

2021-020 - Modification des statuts de la FDEE19

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

Article 8.1.2 : COMPOSITION

Le Syndicat est administré par un Comité composé de 76 - 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

Article 8.1.3 : COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhèrent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.

Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :

La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représentée au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : ~~Atlassae~~, Brive-la-Gaillarde.

Article 8.8 : QUORUM *Comptent pour le calcul des présents :*

- *Les membres du Comité titulaires ;*
- *Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus ~~de la même collectivité~~ du même secteur intercommunal d'énergie.*

Article 9.2.2 : DEPENSES. *Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence.*

Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT. *Le syndicat remboursera les annuités ~~et déduira du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.*

Article 15 : *La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-17 20 du CGCT.*

ANNEXE 1, ANNEXE 2

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- D'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

2021-021 - Adhésion à l'outil Vigifoncier

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune peut avoir accès aux notifications de vente sur son territoire en adhérant à Vigifoncier, outil de veille foncière développé par la SAFER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adhérer à Vigifoncier,
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et tout document nécessaire.

2021-022 - Location du logement ouest de l'école

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la vacance du logement ouest de l'école.

Il invite le Conseil à décider de sa relocation et à en fixer les conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la relocation du logement ouest de l'école avec un loyer mensuel de 200.00 € et un montant de charges de 100.00 € comprenant le chauffage et la production d'eau chaude.,
- charge Monsieur le Maire de trouver un nouveau locataire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2021-009 à 2021-022 établies sur 6 pages.